L'URPS et vous

Votre URPS Infirmière PACA

Pourquoi un protocole de coopération ?

C'est une délégation d'acte entre un médecin délégant et une ou plusieurs infirmières déléguées. Cet acte, qui n'est pas inclus dans le code de la santé publique, nous n'avions théoriquement pas le droit de le pratiquer. Notre domaine de compétences infirmières s'en voit donc aujourd'hui élargi. Présenté à l'ARS et autorisé par la HAS, ce protocole expérimental et régional, s'il est validé par cette même HAS au bout d'une année, passera définitivement dans le domaine de compétences infirmières. Ces protocoles sont rémunérés grâce aux ENMR (expérimentation des nouveaux modes de rémunération jusqu'à fin 2014), lesquels sont versés par la caisse d'assurance maladie. L'article 45 de la loi de finances stipule qu'elles doivent être discutées dans le cadre de négociations entre les syndicats et l'UNCAM. Les parties prenantes ont commencé ces discussions, par ailleurs élargies aux thématiques plus globales des soins de proximité (auxquelles nous avons donné quelques directions bien précises). Mais ne rêvons pas, la politique gouvernementale nous annonce un ONDAM très pauvre pour cette année...

Votre URPS innove et monte le projet :

« Analgésie par cathéter péri nerveux », dans le cadre du développement de la chirurgie ambulatoire. Objectif : Permettre la prise en charge de la douleur post-opératoire de certains patients de chirurgie orthopédique sortis du bloc. A la clef de cette prise en charge innovante, une formation validante DPC.

Législation

Mis en place par l'article 51 de la loi HPST, ce PC permet le travail en pluri professionnalité.

Par dérogation, les professionnels de santé peuvent s'engager, à leur initiative, dans une démarche de coopération ayant pour objet d'opérer entre eux des transferts d'activités ou d'actes de soins ou de réorganiser leurs modes d'intervention auprès du patient. Ils interviennent dans les limites de leurs connaissances et de leur expérience ainsi que dans le cadre des protocoles.

Petit rappel : le directeur adjoint actuel de l'ARS PACA, Monsieur Norbert NABET, est l'un des artisans majeurs de la création de l'article 51.

Dossier à venir…

Peut-être un autre protocole de coopération qui porterait sur les vaccinations !

En effet, bien que les infirmières vaccinent leurs patients contre la grippe saisonnière, la couverture vaccinale générale de la population est insuffisante. Ce dossier ne sera pas facile, nos collègues et amis médecins rechignant un peu à se défaire de cet acte de vaccination. Et pourtant, si nous voulons faire un grand pas dans la prévention, ce serait bien d'étendre la couverture vaccinale de nos concitoyens ! Nous étudions les possibilités d'agir en ce sens.

Piqûre de rappel

Les Bataclowns

Lors du forum, les Bataclowns ont analysé les méandres, les déboires, les difficultés du quotidien de l'infirmière libérale, le tout dans un esprit railleur soulignant le caractère comique et parfois insolite de certains aspects de la réalité.

questions / réponses

Puis-je effectuer des injections de fer au domicile du patient ?

Non, plus depuis le 6 novembre 2013 ! (Recommandations ANSM)

Puis-je faire toutes les vaccinations à domicile ?

Oui, avec une prescription, sauf la fièvre jaune.

Et pourquoi pas le vaccin « fièvre jaune » ?

Encadré par l'administration (règlement sanitaire international), il ne peut être administré que par des professionnels dans des centres habilités disposant des certificats internationaux et des traitements des effets indésirables possibles aussi rares que sévères.

vrai ou faux

Une infirmière avec le statut de remplaçante a ses propres feuilles de soins ?

FAUX, elle facture sur les feuilles de la remplacée.

Rejoignez-nous sur notre site Internet URPS
www.urps.infirmiere.paca.fr

Parution : 12 000 exemplaires
Directrice de la publication : Noëlle CHABERT
Comité de rédaction : Christophe Barcelo, Marc Bichel, Sandrine Boulin, Noëlle Chabert, Lucienne Claustres Bonnet, Dominique Coves, Josiane Dumas Jean-Luc Ferracci, Thierry Ferrari, Jean-Louis Guidera,
Conception / Création : agence atelierCo, www.atelier-co.com.
Imprimé à 12 000 exemplaires. **Impression** : atelierCo.

URPS Infirmière PACA
Espace Valentine Bat A
1, montée de Saint Menet
13011 MARSEILLE

agenda

29 avril 2014
Groupe de travail sur e-learning vaccination (CRES)

13 mai 2014
Réunion interprofessionnelle avec les autres URPS

12 juin 2014
AGO de l'URPS Infirmière PACA, Avignon

glossaire

ODPC : Organisme de Développement Professionnel Continu
ENMR : Expérimentation des Nouveaux Modes de Rémunération
UNCAM : Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie
ANSM : Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ex-AFSSAPS)
ETP : Education Thérapeutique du Patient
AOD : Anticoagulants Oraux Directs (ex-NACO)
HAS : Haute Autorité de Santé
PC : Protocole de Coopération

l'info

02
avril 2014

La lettre des infirmières libérales en PACA

Sommaire

L'URPS et vous
Check-up info
Les dossiers
D'ici & d'ailleurs
Piqûre de rappel

Celui qui n'a pas d'objectifs ne risque pas de les atteindre.
Sun Tzu

Le mot de la présidente

Un grand merci pour votre participation et assiduité au cours de ce 1er forum ! Je vous donne, avec mon équipe rendez-vous en 2015 pour un 2ème évènement de ce type.
La plénière ? Salle comble avec retransmission dans la salle Morgiou ! Un plaisir ! Bien sûr, des déceptions, je les ai notées.
Un peu d'inquiétude sur notre avenir ? Vite dissipée par le sourire de nos analystes de choc, les Bataclowns ! Et même engouement pour les ateliers et le village d'exposants.

Noëlle CHABERT

www.urps-infirmiere-paca.fr

Check-**up** info

Les 5 temps forts
de notre 1ère journée de l'infirmière libérale

Rencontre tripartite…
entre les élus URPS, le représentant de l'ARS et les infirmières.

Participation massive et active…
des professionnelles tout au long de la journée.

Prise de conscience…
de l'assemblée des évolutions du système de soin en ambulatoire (plénière).

Investissement des exposants…
dans le partage des savoirs avec les participants.

Trois ateliers organisés…
autour de trois sujets au plus près de notre exercice quotidien.

Rendez-vous au prochain **forum…**
au cours du premier trimestre 2015.

Bi**lan** du forum

522 infirmiers, 85% satisfaits

Vos réponses soulignent une confusion entre les missions de l'URPS et celles des syndicats, les formations validantes (DPC) et les autres. Ces points seront traités dans le prochain numéro.

Renseignements sur www.forum-infirmiere-paca.fr

Les doss**iers**

Pourquoi le **DPC** ?

Depuis le 1er janvier 2013, nous sommes dans l'obligation d'effectuer *a minima* une formation par an. Sont concernés tous les professionnels de santé, quel que soit le statut (salarié ou libéral), quelle que soit la spécialité (infirmiers, médecins, kiné, etc.). Celles et ceux qui ne répondent pas à cette obligation pourront être déclarés en « insuffisance professionnelle » !

Quatre demi-journées sont rémunérées pour l'infirmière :

- La formation peut permettre de faire évoluer dans un sens très positif notre position de libérale : nous serons mieux au fait des nouvelles technologies, des avancées de la médecine.
- Ce temps de formation favorise en outre les rencontres informelles par lesquelles nous appréhendons la façon de travailler des autres. Nous ne sommes plus seules dans notre exercice quotidien.
- Ces échanges nous éclairent aussi sur la gestion du cabinet, des patients, ainsi que des médecins.
- Nous pouvons renforcer notre cohésion, nos connaissances, améliorer nos techniques et faire valoir de façon plus unie notre savoir, notre savoir être et notre savoir-faire.
- La formalisation du DPC se fait sous forme de formation présentielle, de e-learning ou de groupes d'analyse de pratiques professionnelles.

Le **e-learning** et les groupes d'analyse de pratiques ?

Le e-learning est une méthode « à la maison » utilisant internet avec l'appui d'un formateur à distance, à la fois asynchrone (sans relation au temps) et synchrone (en temps réel).

L'analyse des pratiques prend en compte plusieurs dimensions, dont l'adaptation permanente à la pratique des soins sans possibilité d'inclure un consensus formalisé. L'objectif est de faire le lien entre savoir, expérience, pratique et compétences. Le groupe réfléchit sur des « cas cliniques » de leur pratique quotidienne. La situation réelle, choisie par le groupe et qui a posé problème, est analysée suivant les éléments fournis par l'intervenant professionnel. Chaque participant formule ses propres analyses et propositions. La réflexion du groupe prend en compte, avec la médiation de l'animateur, les objectifs à atteindre, comment les atteindre, mesure et corrige les écarts avec les référentiels de bonne pratique. Cette mise en commun objective les changements à apporter à la pratique professionnelle. La session suivante évalue les modifications de la pratique, vérifie la conformité des hypothèses de la première session par l'analyse des résultats de sa nouvelle action.

ogdpc
organisme gestionnaire du **développement professionnel continu**

En **b**ref

Mon DPC :
Inscription personnelle sur www.mondpc.fr

Choix d'un thème et d'une action et INSCRIPTION sur le site « mondpc » ET auprès de l'organisme de formation

Validation de l'action de formation, remise d'une attestation de formation

Rémunération 2014 pour les infirmiers = 118,13 € par demi-journée.

Les organismes de formation :

AFCOPIL
Agence pour la Formation Continue des Professionnels Infirmiers Libéraux
7 rue Godot de Mauroy 75009 PARIS
Tél 06 70 58 24 00
www.fni.fr/formations-afcopil

INFCI
Institut National de Formation Continue des Infirmières
7 rue Godot de Mauroy 75009 PARIS
1 bis boulevard Ménilmontant
75011 PARIS
Tél 01 55 28 35 87
www.infci.fr

ORION SANTE
BP 70063 34873 à LATTES Cedex
www.orionsante.fr

D'ici **&** d'ailleurs

Portraits d'infirmier(e)s…

Catherine Grimbert,
la peinture en mondovision.

Infirmière libérale, cette artiste peintre se double d'une globe trotter avide de découvertes exotiques. Portrait…

Infirmière diplômée depuis 1979 et libérale depuis 1982, je me suis très vite installée à Roquevaire, dans les Bouches-du-Rhône.
Je suis tombée dans la peinture comme on tombe en amour ! J'ai longtemps pris des cours, avant d'oser me lancer et créer moi-même mes tableaux, la plupart du temps figuratifs. Passionnée de voyages, j'en profite pour ramener des idées et des couleurs, que je retransmets sur mes toiles, comme ce fut le cas lors de mon dernier séjour en Inde. Sur place, je me suis contentée d'esquisser mes impressions dans un petit carnet de voyages. Une fois de retour en France, je laisse les souvenirs s'épanouir sereinement, avant de les exprimer avec mes pinceaux. Seules les odeurs d'épices et de fleurs ne peuvent y figurer.
Parfois même, je pars uniquement pour peindre, avec un groupe d'amis, eux aussi passionnés de pinceaux. Ce sont alors des moments où je m'échappe complètement. Puis je reviens auprès de mes patients, telle une halte dans ma course autour du monde, le temps de reprendre prise avec la réalité de la vie de tous les jours. Ils m'écoutent leur raconter mes escapades, ça leur fait du bien à eux aussi...
Je fais également voyager mes cinq collègues du cabinet, à travers mes cartes postales. Aujourd'hui, j'expose de temps en temps, c'est une belle reconnaissance.
A propos de reconnaissance, je suis contente d'être venue au Forum. Enfin on pense à nous les libérales !

Alain Gardella
Infirmier libéral dans le Var et ancien infirmier militaire

Quelle était votre mission dans l'Armée ?

Infirmier major au sein des Chasseurs alpins pendant 15 ans, je suivais les troupes en manœuvre et assurais les premiers secours aux accidentés. J'ai également participé à des opérations extérieures, notamment en Yougoslavie, au Tchad, en Côte d'ivoire, etc., où je portais assistance aux blessés.

En quoi consistaient vos interventions ?

Il s'agissait aussi bien de soigner des plaies, que de les suturer, ou encore d'assurer la réanimation à l'occasion d'accidents, voire même maintenir en vie des camarades en cas d'hypothermies sévères. J'ai également eu la chance de diriger l'école d'infirmiers militaires de l'armée du Niger pendant deux ans dans le cadre d'une coopération militaire.

Où avez-vous exercé votre activité de retour à la vie civile ?

Dans des milieux très divers : dispensaire en Nouvelle-Calédonie, plateformes pétrolières au Cameroun… C'est d'ailleurs sur l'une de ces plateformes que, n'étant pas débordé par mon activité principale, m'est subitement venue l'envie d'écrire « L'incroyable voyage de Sébastien Perroni » : une fiction humoristique dans laquelle j'ai laissé courir ma plume au gré de mon imagination.